

MAISON RELAIS

Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE

L'EQUIPE DE LA MAISON RELAIS

I. LES MOUVEMENTS DES LOCATAIRES DE LA MAISON RELAIS SUR L'ANNEE 2022

1. Les demandes d'admission
2. Les admissions
3. Les départs

II. CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2022

1. Présentation du public maison relais
2. Nombre de personnes suivies
3. Tranche d'âge des personnes accompagnées
4. Ressource des personnes accompagnées

III. L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAISON RELAIS

1. L'accompagnement individuel
2. L'accompagnement collectif
 - Le café du matin
 - Le repas en commun
 - L'atelier Couture
 - Les activités manuelles
 - L'atelier Bidouille et Mascagne
 - L'atelier sport adapté
 - Les activités périodiques
 - Les sorties et balades
 - Le ménage
3. La participation des locataires
4. Travail partenarial

IV. LA GESTION LOCATIVE

V. PERSPECTIVES 2023

PREAMBULE

Les maisons relais sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, ne permet pas d'accéder ou rester en logement ordinaire.

Il est important de rappeler que les maisons relais ne s'inscrivent pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Les maisons relais constituent une modalité particulière de résidence sociale, régie par le code de la construction et de l'habitat. Les maisons relais sont autant de réponses à la volonté de mise en œuvre du logement d'abord en direction de public en situation de précarité.

La Maison Relais de l'ANEF Cantal, ouverte depuis 2009, est en capacité d'accueillir 20 locataires dans des logements de 20m² (7 logements) ou de 30m² (13 logements). Six logements en rez-de-chaussée sont accessibles à des personnes à mobilité réduite.

Depuis septembre 2018, le protocole d'admission a été modifié à la demande des services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et la Protection des Populations (DDETSPP). Désormais les partenaires prescripteurs transmettent la demande de logement au service du SIAO (Service Intégré de l'accueil et de l'orientation) de l'ANEF Cantal. Le SIAO a pour mission de présenter le dossier au Bureau d'Accès au Logement et à l'Hébergement (BALH) et ainsi vérifier si le demandeur correspond au public visé par l'accès aux résidences sociales, à savoir les personnes percevant de faibles ressources et en situation d'isolement ou d'exclusion sociale.

Après la validation de la demande par le BALH, l'équipe planifie une rencontre avec les demandeurs pour un entretien préalable. Cette rencontre doit permettre aux hôtes de cibler le parcours, les projets et objectifs des demandeurs. Le contenu de ces entretiens est ensuite exposé lors de la Commission d'Attribution pour étayer les décisions.

Au-delà de la visite des locaux, les hôtes partagent le règlement de fonctionnement du collectif ainsi que le règlement d'habitation relatif à la partie privative, aux éventuels demandeurs. Cette visite est souvent accompagnée du professionnel prescripteur mais il est possible que les demandeurs viennent seuls ou accompagnés d'un proche.

Cette visite est primordiale pour les demandeurs pour répondre aux questionnements concernant les accompagnements et le quotidien en maison relais. L'équipe propose un délai de réflexion aux visiteurs pour confirmer l'adéquation entre l'outil de la Maison Relais et leurs besoins.

En effet, lors des visites, les personnes peuvent se rendre compte que la maison relais ne correspond pas à leurs attentes ou représentations ou à l'inverse valider ce projet.

L'EQUIPE DE LA MAISON RELAIS

L'équipe de la Maison Relais se compose de quatre travailleurs sociaux à temps partiels. Trois d'entre elles composent l'équipe du service de l'Entre d'Eux de l'ANEF CANTAL.

Leurs interventions au sein de la maison relais s'organisent sous la responsabilité d'une cheffe de service.

I. LES MOUVEMENTS DES LOCATAIRES DE LA MAISON RELAIS

1. Les demandes d'admission

Au cours de l'année, les partenaires nous sollicitent régulièrement pour visiter la structure en fonction du projet qu'ils travaillent avec d'éventuels demandeurs.

Lorsqu'un logement se libère, l'équipe prévient les partenaires institutionnels par mail.

Durant l'année 2022, vingt-trois visites ont été planifiées. Dix-neuf personnes ont confirmé leur souhait de demander un logement à la Maison Relais. Six personnes ont annulé leur demande avant le passage en commission, n'étant pas certain de leur projet ou ayant trouvé une autre solution de logement. Quatre personnes n'ont pas donné suite à leur visite.

De ce fait, treize demandes ont été présentées en commission d'admission.

Tableau comparatif des 4 dernières années :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de visites	20	20	16	23
Dossiers étudiés en Commission	6	9	8	13

La Commission d'Attribution s'est réunie trois fois sur l'année 2022.

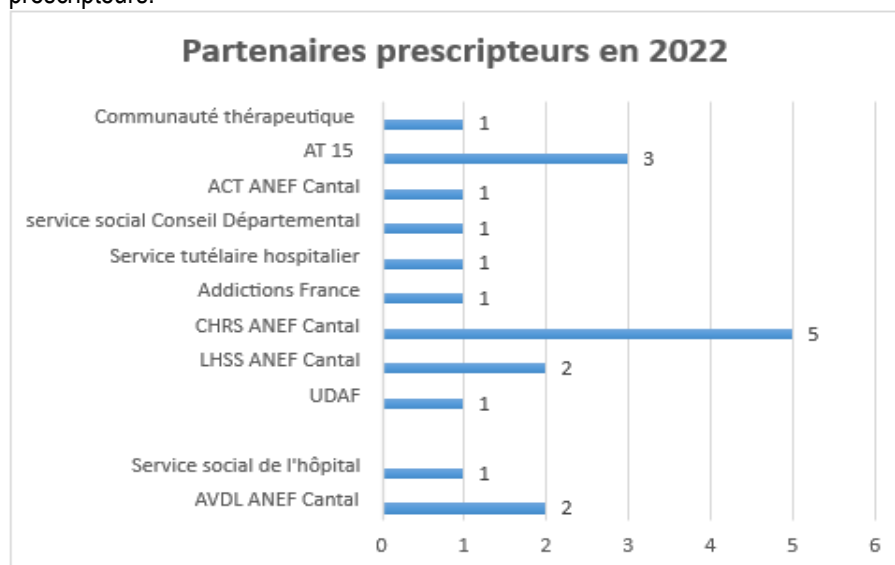
Pour rappel, la Commission est composée de l'équipe de la Maison Relais qui présente les dossiers, de la Cheffe de Service, d'un membre de la DDETSPP, d'un membre du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) d'AURILLAC et du chef de projet Logement DASEIL du Conseil Départemental. La composition de cette Commission permet de croiser les avis et questionnements pour décider de l'attribution la plus juste, quand il y a plus de demandes que d'offres.

Les réponses sont diverses lors de la commission d'attribution :

- Un accord pour une entrée dans les lieux dès l'acceptation du dossier. L'équipe se met alors à disposition du demandeur pour organiser son arrivée dès que cela lui est possible. Il s'agit là de constituer le dossier d'entrée (documents pour la demande CAF, état des lieux, signature du bail, documents pour la caution).
- Un refus d'admission. Dans ce cas, la commission émet des préconisations afin d'aider le demandeur à se tourner vers d'autres solutions de logement ou d'hébergement adapté à la situation. Le prescripteur est également destinataire de ce retour.
- Un ajournement en cas d'absence de logement disponible. Dans ce cas, lors de la libération d'un logement, l'équipe reviendra vers cette personne afin de s'assurer que la demande est toujours active en fonction de l'évolution du projet et de la situation.

Dans tous les cas, la commission statue prioritairement pour les personnes hébergées en structure d'hébergement ou sans solution de logement souvent liée à une longue période d'hospitalisation.

Concernant les demandes d'admission pour l'année 2022, voici ci-dessous un schéma représentatif des prescripteurs.



2. Les admissions

En 2022, six nouvelles personnes ont pu intégrer un logement et une personne a reçu un avis positif avec ajournement dans l'attente de la libération d'un logement en rez-de-chaussée.

De fait, la Maison Relais a accueilli six nouveaux locataires durant l'année 2022.

➤ Un homme âgé de 64 ans a été orienté par le service des ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique) de l'ANEF où il était accompagné depuis octobre 2020. Ce Monsieur retraité, présente des problèmes de santé depuis plusieurs années. Au-delà d'être sécurisé par la présence des professionnels en semaine par rapport à l'évolution possible de la maladie, le collectif répond à son souhait de créer du lien et rompre son isolement. Sa demande a été acceptée lors de la Commission du 07 juin 2022 et il a intégré la Maison Relais le 11 août 2022.

➤ Un homme âgé de 52 ans a été orienté par le CHRS d'AURILLAC suite à une séparation conjugale. Auparavant, il a vécu 16 ans au sein du logement familial. Il a souhaité intégrer la Maison Relais pour atténuer ses angoisses face à la solitude. Monsieur a débuté une démarche de soins en addictologie pour limiter ses consommations d'alcool. La demande de Monsieur a été acceptée lors de la Commission du 07 juin 2022 et il a intégré la Maison Relais le 1er juillet 2022.

➤ Un homme âgé de 62 ans a été orienté par le service AVDL de l'ANEF Cantal. Monsieur été hébergé à la Halte de Nuit de l'ANEF CANTAL depuis le 29 avril 2022. Suite à des angoisses et une grande insécurité, ce Monsieur avait décidé de quitter son logement auprès d'un bailleur social. Avant son arrivée à AURILLAC, Monsieur a occupé durant 26 ans un logement autonome pour lequel il a une importante dette locative en région parisienne. Lors de la visite, il s'est tout de suite projeté à la Maison Relais, en nommant que les locaux le sécurise tout en poursuivant ses démarches administratives et budgétaires. Sa demande a été acceptée lors de la Commission du 30 août 2022 et il a intégré la Maison Relais le 08 septembre 2022.

➤ Un homme âgé de 50 ans a été orienté par le CHRS de SAINT-FLOUR de l'ANEF Cantal, hébergé depuis le 25 juin 2022, suite à une préconisation du SIAO durant son accueil en hébergement d'urgence. Ce Monsieur a eu peu d'expérience en logement autonome. Son parcours de vie a été marqué par une instabilité marquée par de l'errance. Il a bénéficié de diverses mesures d'accompagnement en structure d'hébergement. La demande de Monsieur a été acceptée lors de la Commission du 30 août 2022 et il a intégré la Maison Relais le 22 septembre 2022.

➤ Une femme âgée de 39 ans a été orientée par le CHRS de l'ANEF Cantal d'AURILLAC, hébergée depuis le 1er juin 2022, suite à une hospitalisation en service psychiatrique. Madame a fait l'objet d'une procédure d'expulsion locative liée à des impayés. Le dossier de surendettement vient d'être acté. Lors de son hébergement, cette personne a su mettre à profit le collectif du CHRS pour se protéger de connaissances personnelles afin de limiter ses conduites addictives. Elle nomme avoir besoin davantage de sécurité avant de se projeter en logement autonome. Sa demande a été acceptée lors de la Commission du 15 novembre 2022 et elle a intégré la Maison Relais le 30 novembre 2022.

➤ Un homme âgé de 52 ans a été orienté par le service psychiatrique du Centre Hospitalier d'AURILLAC. Durant son hospitalisation il a déposé son préavis de départ de son logement autonome auprès d'un bailleur public suite à des problèmes de voisinage. Depuis plusieurs années, il bénéficie d'un suivi en psychiatrie suite à une accumulation d'accidents de la vie. Monsieur a nommé avoir besoin d'un cadre sécurisant pour lui redonner confiance à sa sortie d'hospitalisation avant de relancer ses recherches de logement autonome. La demande de Monsieur a été acceptée lors de la Commission du 15 novembre 2022 et il a intégré la Maison Relais le 16 décembre 2022.

3. Les départs

Six locataires ont quitté la Maison Relais durant l'année 2022 :

➤ Un locataire présent depuis 10 mois a quitté la Maison Relais. Ses fragilités psychologiques ont rendu les relations avec les autres locataires conflictuelles. De plus, il a refusé tout type d'accompagnement en refusant tout lien avec l'équipe, tout en ne régularisant pas ses redevances de loyer. Ce monsieur est parti sans solution de logement.

➤ Un locataire est décédé après un an passé à la Maison Relais. Ce monsieur n'adhérait pas à l'accompagnement proposé par l'équipe. Ce monsieur avait eu plusieurs avertissements du fait d'alcoolisations importantes et de comportements inadaptés allant jusqu'à une agression verbale à l'encontre d'une aide-ménagère. Au moment de son décès, l'équipe travaillait avec lui un projet de relogement dans le parc public.

➤ Une locataire présente depuis trois ans a accédé à un logement autonome dans le parc privé. Cette locataire avait beaucoup travaillé sur ses problématiques lors de son séjour à la Maison Relais et a souhaité s'installer en logement autonome avec son compagnon.

➤ Une locataire présente depuis deux ans a accédé à un logement géré par HABITAT JEUNES CANTAL. Cette jeune femme polytoxicomane refusait tout accompagnement proposé par l'équipe de la Maison Relais. Suite à plusieurs avertissements du fait du non-respect du règlement de fonctionnement, il a été demandé à cette locataire de quitter la Maison Relais.

➤ Un locataire a quitté la Maison Relais après un peu plus de deux ans d'occupation. Durant son séjour à la Maison Relais, il s'est fait diagnostiquer autiste Asperger, ce qui lui a permis de comprendre ses changements de comportements qui l'ont isolé jusqu'ici. Suite à cela il a continué de travailler sa problématique alcool et a trouvé un travail en CDI tout en se projetant davantage vers l'avenir. Il s'est également mis en couple et après plusieurs mois il a décidé d'aller s'installer chez sa compagne à Montpellier.

➤ Un locataire a quitté la Maison Relais après presque trois ans d'occupation. Ce monsieur souffrait d'une addiction à l'alcool et d'une grande fragilité. Malgré la succession de plusieurs hospitalisations et cures, le retour dans son logement le conduisait à de nouvelles consommations massives d'alcool, le mettant en danger. Avec son accord, l'équipe l'a accompagné vers une orientation en foyer de vie, pour qu'il puisse être davantage accompagné et sécurisé dans son quotidien.

Modalités de sorties sur les trois dernières années :

	2020	2021	2022
Logement autonome parc public	1	1	2
Logement autonome parc privé	4	3	2
Maison Relais	0	1	
Sans logement	0	1	1
Décédé	0	1	1
Nombre total des sorties	5	7	6

Sur les six départs de cette année, quatre locataires sont partis après deux à trois ans d'occupation. Deux d'entre eux ont intégré des logements autonomes et deux vers un hébergement plus adapté à leurs besoins. Ce constat illustre la nécessité d'un accompagnement dans le temps pour construire des bases solides permettant aux locataires de se projeter vers un appartement autonome et/ou de trouver l'accompagnement qui correspond le mieux aux problématiques et attentes lorsque les capacités à habiter sont fragiles. La Maison Relais a vécu à nouveau un décès d'un locataire.

Le sixième état des lieux de sortie a eu lieu après quelques mois de l'installation d'un locataire. Il s'avère que ses fragilités psychologiques ont complexifiées les relations avec autrui. De plus, il refusait tout accompagnement avec l'équipe. Il a quitté les lieux sans donner plus d'information mise à part un souhait de changement de département.

II -CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2022

1. Présentation du public Maison Relais

Le public accueilli au sein de la Maison Relais se caractérise par une mixité de problématiques. Les personnes peuvent être fragilisées par des consommations excessives d'alcool ou de stupéfiants, des troubles psychologiques ou psychiatriques. Ces deux problématiques sont majoritairement liées.

Le fait que la Maison Relais ne soit pas spécialisée pour un public ciblé permet une mixité sociale créant généralement une bienveillance entre les locataires générant de nombreux moments et actes solidaires.

Nous constatons malgré tout une évolution du profil du public, notamment dans l'augmentation des conduites addictives. Cette évolution a des répercussions sur l'ambiance du collectif. Cela peut engendrer des tensions entre « consommateurs » et « non consommateurs » et des conflits peuvent également éclater suite à un usage abusif de consommations. Au-delà du suivi individuel au quotidien, les réunions collectives permettent de reposer un cadre dans un idéal protecteur et serein pour apaiser le sentiment d'insécurité auprès de certains locataires. Toutefois, même si les addictions conduisent à des angoisses, les locataires restent attentifs les uns aux autres pour alerter l'équipe en semaine ou le cadre d'astreinte en soirée et week-end en cas d'évènement majeur.

Cette évolution du public est également le reflet de la société. De fait, l'équipe adapte et réajuste ses pratiques professionnelles pour être attentive aux locataires qui peuvent se mettre en danger du fait de leurs conduites addictives. L'objectif étant de rester en veille pour cheminer ensemble et construire le travail partenarial pour tenter d'orienter vers un suivi plus adapté selon les besoins et attentes des personnes : familles d'accueil, foyers de vie, structure communautaire pour les addictions,

La mission AMI ADDICTION ANEF orientée sur la réduction des risques est un étayage supplémentaire pour harmoniser les pratiques professionnelles.

Cet axe de travail se structure aussi avec l'organisation d'une rencontre Inter-Maison Relais ANEF, UDAF et ADAPEI pour rencontrer et échanger avec le service d'addictologie du Centre Hospitalier afin d'aborder communément cette évolution des publics.

2. Nombre de personnes suivies

	2020	2021	2022
Présentes au 1er Janvier	19	18	20
Entrées dans l'année	4	9	6
Sorties dans l'année	5	7	6
Présentes au 31 Décembre	18	20	20
TOTAL des locataires suivis	23	27	26

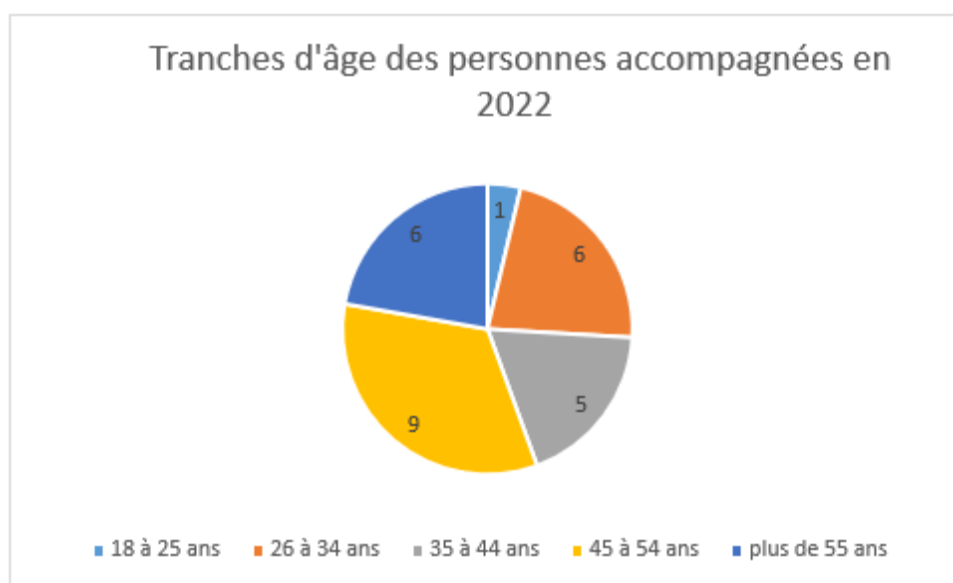
Sur l'année 2022, 26 locataires ont été accompagnés, nous notons toujours un nombre plus important d'hommes sur le collectif de la Maison Relais : 12 hommes et 8 femmes. Le nombre d'entrée et de sortie se complètent cette année. Le nombre de nuitée comptabilisée est de : 6829, pour cette année, ce qui représente un taux d'occupation de **96,30 %**.

La tranche d'âge des personnes entrées par la suite a changé la dynamique du collectif. En effet, les personnes étant plus âgées ont permis de créer une nouvelle dynamique sur les temps collectifs de la maison relais. Ce changement d'âge nous a amené à réfléchir à de nouvelles activités plus adaptées et en adéquation avec les attentes de chacun telles que la mise en place d'un atelier mémoire.

Parmi les mouvements, une locataire, présente depuis plusieurs années a profité de la libération d'un logement en rez-de-chaussée pour personne à mobilité réduite pour s'y installer. Son état physique rendait très complexe ses déplacements et l'équipe travaillait depuis plusieurs mois avec elle l'idée de changer de logement. Son confort de vie a ainsi pu être amélioré et elle est maintenant beaucoup moins isolée puisqu'elle peut accéder facilement à la salle de vie.

Même si la dynamique de groupe continue à être impulsée par les femmes sur le collectif, nous pouvons constater une augmentation de la présence régulière de quelques hommes en salle de vie, ce qui permet une autre dynamique et de nouveaux centres d'intérêts.

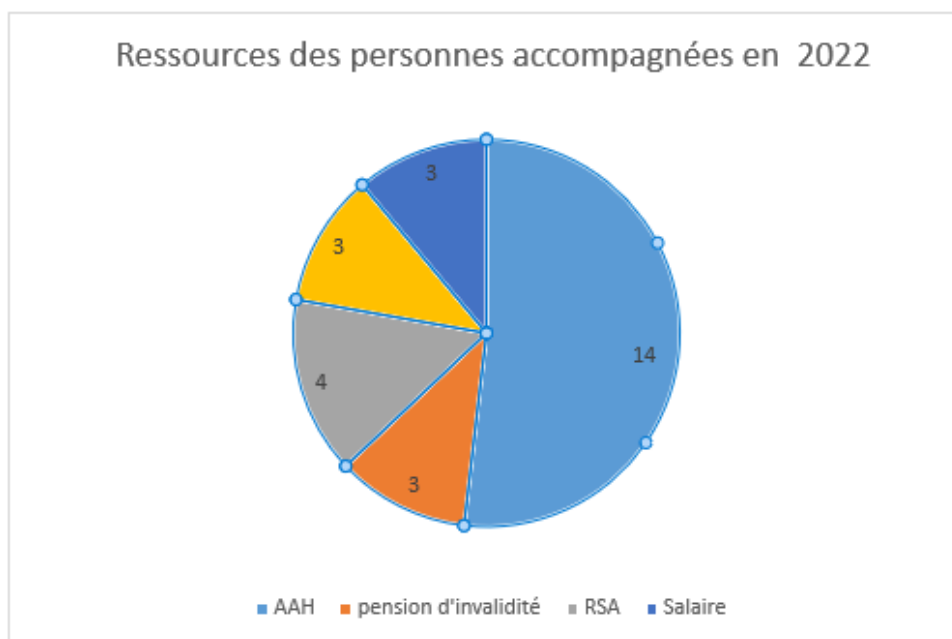
3. Tranche d'âge des personnes accompagnées



En 2022, nous notons une part moins importante des 18 à 25 ans au sein des locataires en comparaison avec les dernières années, c'est la tranche d'âge des 45-54 ans qui est la plus importante. La moyenne d'âge a un impact sur la dynamique et sur l'ambiance au sein de la Maison Relais. Les problématiques d'addictions ont été plus importantes et ont pu freiner les sorties et les ateliers requérant une bonne forme physique. En milieu d'année 2022, les groupes d'affinités se sont reconstitués dû aux départs et aux arrivées de personnes plus âgées ce qui a permis au collectif de créer une nouvelle sérénité.

En effet, nous pouvons constater en fonction des présences des locataires en salle de vie, "l'ambiance générale" de la maison relais.

4. Ressources des personnes accompagnées



La majorité des locataires bénéficient d'une Allocation d'Adule Handicapée (AAH)

Cependant, trois résidents ont pu accéder à un emploi durant leur prise en charge à la Maison Relais, l'un d'entre eux a signé un CDI, une locataire travaille par le biais de missions d'intérim. Une autre locataire a pu accéder à un emploi en début d'année, qu'elle a abandonné du fait d'une charge trop importante.

Le retour à l'emploi témoigne d'une avancée importante en matière de santé psychique et psychologique. Les hôtes de la Maison Relais accompagnent principalement dans la gestion de ce temps de travail afin qu'il reste adapté aux capacités et aux besoins.

Seulement quatre personnes sont allocataires du RSA, du fait de cette précarité l'aide à la gestion budgétaire est une priorité.

Neuf locataires bénéficient d'une mesure d'accompagnement (curatelle), aussi, les mandataires judiciaires sont les référents extérieurs, présents lors des synthèses pour étayer la mise en œuvre des objectifs.

II. L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAISON RELAIS

Le parcours de vie d'un locataire à la Maison Relais s'articule autour de son projet personnalisé, formalisé par le contrat de séjour, et de son interaction avec les lieux et les temps collectifs.

1. L'accompagnement individuel

La Maison Relais permet aux locataires de travailler davantage leurs compétences personnelles afin de conserver et/ou développer leur autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne. De fait, les hôtes adaptent leurs accompagnements selon la particularité du parcours de vie et les attentes de chacun selon leurs projets.

Lors de l'arrivée du locataire, une hôte de l'équipe est désignée référente de sa situation pour l'accompagner au plus près dans son projet de vie en franchissant les étapes selon leur rythme et des objectifs intermédiaires. Ces derniers sont élaborés et partagés avec le référent extérieur lors de réunions de synthèse trimestrielles.

Le contrat de séjour et ses avenants sont signés à cette occasion et permettent une formalisation de l'avancée des parcours. Le séjour à la Maison Relais est bien souvent émaillé de problèmes de santé, d'hospitalisations,

d'angoisses, de déceptions. Aussi, « prendre le temps » reste un élément important pour les hôtes de la Maison Relais.

Des entretiens avec les hôtes sont prévus régulièrement pour favoriser la relation de confiance et évaluer avec la personne son parcours.

L'accompagnement proposé par les hôtes de la Maison Relais couvre divers domaines :

- ✓ Valorisation des capacités et compétences.
- ✓ Aide à l'épanouissement personnel.
- ✓ Accompagnement pour les démarches auprès des services de droit commun.
- ✓ Aide à l'appropriation de leur espace de vie, à l'investissement de l'appartement (décoration, entretien, relations avec le voisinage...).
- ✓ Information, conseils sur leurs droits.
- ✓ Travail sur l'image de soi (coiffure, tenue vestimentaire, hygiène, esthétique...).
- ✓ Identification d'éventuelles difficultés budgétaires et orientation vers une aide adaptée en lien avec le référent social extérieur.

2. L'accompagnement collectif

Les activités au sein de la Maison Relais ne sont pas imposées mais proposées par les hôtes et / ou décidées avec les locataires.

L'équipe éducative reste attentive et recense les attentes des locataires pour planifier et organiser des activités. L'objectif final étant que les locataires puissent par la suite faire des activités de façon autonome, sans la présence des hôtes. D'où l'importance, d'accompagner les personnes vers les acteurs locaux implantés sur le territoire : les centres sociaux principalement. Le Groupe d'Entraide Mutuelle de l'UDAF est également un partenaire pour encourager les activités à l'extérieur.

Les ateliers proposés à la Maison Relais sont regroupés sous la forme d'un projet « d'entraînement aux habiletés sociales ».

La COVID 19 a impactée fortement la vie collective à la maison relais. Une fois la limitation des rassemblements levée, le port du masque s'est arrêté de façon lente même si certains locataires souhaitent encore porter le masque sur les parties collectives. Les sorties extérieures ont pu reprendre en normalité.

Une boîte à idées a été mise en place suite à la dernière réunion des locataires de l'année 2022, pour favoriser et développer les propositions des activités souhaitées. Nous aurons plus de recul d'analyse de cet outil lors du rapport d'activité 2023.

- Le café du Matin

Chaque matin, un locataire prépare le café pour l'équipe et le collectif. En effet, de nombreux locataires s'y retrouvent vers 08h30 pour partager un moment d'échange et de convivialité.

C'est un temps informel et privilégié avec les professionnels de la Maison Relais qui est devenu un rituel incontournable. Nous avons constaté l'importance de ce moment permettant à chacun de rythmer la journée des locataires présents. C'est également l'occasion d'impulser une dynamique d'activité, de rapporter une inquiétude ou une angoisse, d'échanger sur l'actualité et trouver des solutions sur la cohésion de groupe.

C'est un temps de repérage d'éventuels moments de mal-être pour un locataire que les professionnels rencontrent par la suite en individuel.

- Repas en commun

Les ateliers cuisine et les repas pris sur le collectif ont repris.

Un repas collectif est organisé une fois par mois, les locataires choisissent le menu, participent aux courses et à la confection du repas avec l'aide de l'hôte. Une participation financière n'excédant pas 5€ est demandée à

chaque participant. Un atelier « goûter partagé » est aussi proposé tous les derniers jeudis du mois. Ces moments de partage autour de l'alimentation sont des moments conviviaux appréciés par les locataires. Les fêtes annuelles telles que la galette des rois, la chandeleur ou encore Halloween sont autant d'occasions qui rassemblent les locataires et l'équipe autour du partage de moments chaleureux. Les locataires sont particulièrement sensibles au partage d'un temps convivial pour le repas de Noël. La directrice et la directrice adjointe du pôle AHI y sont présentes au côté de l'équipe éducative à la demande des locataires.

- Activités manuelles

Les activités manuelles proposées aux locataires ont comme objectif d'apaiser certaines tensions liées au stress et/ou angoisses, tout en permettant de rompre l'ennui ressenti chez certains locataires. Cette année deux nouvelles activités ont été créées :

Une activité mandalas a permis aux participants de se détendre autour d'un café avec de la musique. La discussion était alors propice entre chacun des locataires présents. L'atelier mandalas peut permettre l'affirmation des goûts et l'acceptation des envies différentes qu'ils peuvent avoir pour personnalisés leur création.

Des attrapes rêves ont également été fabriqués par les locataires au côté d'une hôte. Au-delà, de l'activité manuelle, cette confection a permis de décorer les parties collectives et leur logement.

De plus, un atelier décoration de la salle de vie a vu le jour dans le but de rénover la salle de vie où la plupart des locataires se retrouvent tous les jours et d'y ajouter de nouvelles couleurs et de nouveaux matériaux. C'est une des pièces où les personnes de la Maison Relais passent du temps, il est donc important qu'elles puissent s'y sentir bien. Toutefois, la mobilisation des locataires a été difficile sur cet atelier. Après diverses relances, nous avons pu fabriquer un meuble décoratif en recyclant une palette en bois. L'objectif est de relancer cet atelier "palettes" pour que les locataires puissent confectionner un rangement adapté à leur logement et goûts esthétique.

Suite à une réunion locataire fin 2022, une rencontre va se faire avec le GEM de l'UDAF CANTAL notamment pour impulser et mutualiser un atelier basé sur la rénovation de mobilier. Au delà de travail partenarial pour cette activité manuelle, l'objectif est "d'aller vers" pour nourrir une dynamique interne afin d'alimenter l'estime de soi et les compétences manuelles.

- Atelier Bidouille et Mescagne

En 2022, la Maison Relais a accueilli une stagiaire. Son projet de stage s'est construit autour d'un atelier "**do it yourself**" avec la création de shampoing solide. La maison Relais a fourni les produits de base et les recettes. Les locataires ont donc créé leur propre shampoing solide avec l'aide de la stagiaire. Cela permet non seulement de réaliser des économies mais apporte également une certaine satisfaction d'avoir réalisé soi-même un produit qui va être utile et dont la composition revêt un caractère écologique. Les hôtes ont pour objectifs sur l'année 2023 de proposer à nouveau cet atelier selon les envies des locataires.

- Atelier Sport Adapté

L'atelier Sport Adapté impulsé par le DAHLIR est effectif au sein de la Maison Relais depuis le mois de juin 2020. Une séance de deux heures est proposée chaque semaine par l'éducateur sportif du DAHLIR accompagnée d'un hôte de la Maison Relais.

En 2022, toutes les séances ont eu lieu, à l'exception de quelques-unes et un total de 12 locataires de la Maison Relais a participé aux séances. En fonction de la météo, les séances DHALIR peuvent être réalisés dans un gymnase ou en salle de vie de la Maison Relais. Le CHRS de l'ANEF CANTAL participe également à ses séances permettant de créer une nouvelle dynamique collective avec des personnes extérieures à la Maison Relais.

Par rapport à l'année 2021, nous avons remarqué une reprise de la motivation des locataires et une participation régulière de certains. Deux locataires ont pu accéder à la phase II du DAHLIR avec la pratique de la marche dans un club.

Un changement d'éducateur sportif a eu lieu durant cette année, il a été source d'une meilleure prise en compte des attentes des locataires pour les activités sportives. De ce fait, nous avons pu constater une augmentation de participations et un lien fort avec cet éducateur sportif.

Depuis septembre 2022, une nouvelle éducatrice sportive l'a remplacé. Le lien de confiance se crée au fur et à mesure avec cette nouvelle intervenante.

- Atelier "Jeux de mémoire"

La tranche d'âge des locataires a évolué avec une hausse des plus de 55 ans. Deux locataires ont des troubles de la mémoire avec un besoin de la travailler régulièrement ainsi que leur motricité fine. C'est à partir de ce constat que l'équipe a réfléchi à la mise en place d'un nouvel atelier pouvant permettre à ces locataires d'être accompagnés dans leur problématique mais aussi d'inclure d'autres locataires soucieux d'entretenir leur mémoire et leur réflexe.

Les séances débutent par des exercices de stimulation cognitive tels que des activités de mémorisation, des anagrammes, des expressions à compléter... Ces exercices ont pour but de faire travailler la mémoire mais aussi les réflexes. Les séances se poursuivent par des jeux de société permettant de faire travailler la mémoire de façon ludique et conviviale.

Il est également prévu d'organiser des activités permettant de travailler la mémoire sensorielle et gustative.

L'atelier est bien investi par les locataires qui se prêtent au jeu des différentes activités proposées et apprécient ce moment de partage. Le groupe est généralement constitué de 5 personnes qui viennent de façon régulière.

- Activités périodiques : entretien du jardin

Comme en 2020 et 2021, quelques locataires ont pris des initiatives pour entretenir le jardin et les parterres. Cette activité repose sur la convivialité et un partage de connaissances. Malgré l'enthousiasme du début, le manque de régularité se fait sentir au fil des semaines et le travail effectué dans le jardin finit par reposer sur seulement 2 ou 3 locataires, ce qui peut créer quelques tensions sur le collectif.

- Sorties et balades

Impulser des sorties extérieures fait partie intégrante du projet d'établissement de la Maison Relais. Les locataires sont amenés à faire des propositions et à prendre des initiatives lors des réunions locataires concernant des lieux de sortie et / ou de restauration.

L'accompagnement permet de limiter les angoisses et les appréhensions à sortir de la Maison Relais et permet d'aller à la rencontre de l'autre.

Ces sorties permettent une découverte des lieux de loisirs accessibles dans un environnement proche. Lors de l'année 2022, nous avons organisé une journée au barrage, une matinée théâtre de rue, une sortie équitation, des sorties bowlings mensuels mais également des sorties restaurants. Depuis le mois de septembre, une hôte de la Maison Relais accompagne tous les mercredis midi les locataires au restaurant de la solidarité de l'ANEF CANTAL.

Les hôtes travaillent toujours avec les locataires pour qu'ils puissent reproduire ces sorties sans leur présence. Cependant à ce jour, sans accompagnement, rares sont les locataires à prendre l'initiative de sortir en toute autonomie.

- Ménage

Après la réorganisation du ménage de la partie collective par la stagiaire élève en BTS Economie Sociale et Familiale présente durant le mois de janvier 2021, les hôtes ont remarqué que les tâches ménagères étaient faites avec plus d'envie par les locataires. Le fait de composer des groupes de 4 à 5 locataires pour instaurer un roulement des tâches, a suscité une meilleure motivation. De plus, la présence d'une hôtesse permet d'apporter une aide éducative pour revoir les bases des techniques d'entretien. Malgré le fait que pour certains locataires la rigueur et la présence mensuelle soit encore difficile, cette nouvelle organisation est évaluée comme positive.

3. La participation des locataires

Des réunions trimestrielles sont organisées pour permettre aux locataires de prendre la parole sur le fonctionnement de leur lieu de vie. La présence des hôtes est garante du cadre, leur rôle étant également de favoriser l'expression de chacun. La présence de chaque locataire est obligatoire. L'ordre du jour est établi par l'équipe éducative en amont, les locataires peuvent ensuite le compléter en amont de la réunion.

La cheffe de service du pôle y assiste et anime la réunion. Une fois par an la directrice de l'ANEF est présente ainsi que le bailleur POLYGONE.

La loi impose la présence de tous les locataires si un collège de représentants n'est pas élu. Cette formule répond au choix des locataires qui ne souhaitent pas organiser d'élections. Leur présence collégiale assortie de celle de la direction vaut donc Conseil de la Vie Sociale.

Ce temps permet l'implication des personnes dans l'organisation et le maintien d'une vie collective conviviale. A cette occasion, elles peuvent débattre et voter des décisions liées à l'organisation de la Maison Relais.

Comme prévu en 2018 et conformément à la loi 2002-2, le registre des plaintes et réclamations est mis en place au sein du service. Chaque locataire dispose du document de plainte et / ou réclamation lui permettant d'interpeller la structure sur un événement indésirable ainsi que les documents répondant au règlement général de protection des données.

L'équipe participe aux séances d'Analyses de Pratiques Professionnelles. Les séances sont mutualisées avec les services de l'ANEF des deux pôles. Ces temps d'échanges et de réflexion sur les pratiques permettent de porter une réflexion vers une pratique la plus bienveillante possible.

4. Travail partenarial

L'équipe entretient un lien constant avec l'ensemble des services de l'ANEF Cantal. Les fonctions supports sont indispensables au bon fonctionnement de la Maison Relais.

Les principaux partenaires et prescripteurs permettent de créer un maillage pour des accompagnements médico-sociaux : SAMSAH, services de psychiatrie, institutions médico-sociales, les centres de soins en addictologie. Les associations de protection des majeurs sont également des partenaires privilégiés.

Le travail en réseau est indispensable. Il implique une participation et un échange avec l'ensemble des partenaires intervenants auprès de la personne et plus étroitement avec le référent social extérieur. Le partenariat prend tout son sens lors de synthèses où les objectifs du contrat de séjour sont nommés par les locataires. Nous pouvons noter une augmentation de la participation des infirmiers du Centre Médico-Psychologique aux synthèses des locataires afin que leur projet social soit en cohérence avec leur prise en charge thérapeutique.

- Rencontre Inter-Maison Relais : ANEF, UDAF et ADAPEI

Dans le but de développer et réajuster nos pratiques professionnelles, les chefs de service des maison relais implantés à AURILLAC à savoir le clos de Noailles de l'UDAF CANTAL et la maison relais de l'ADAPEI se sont

rapprochés de l'ANEF CANTAL pour créer des instances de rencontre entre équipes pour partager les problématiques communes afin de nourrir des pistes de réflexion communes sur les pratiques professionnelles face à l'évolution du public accueilli.

En 2022, le thème ciblé a été celui des addictions. Les équipes ont souhaité partager leurs difficultés d'accompagnement face aux conduites addictives en présence du service d'addictologie du Centre Hospitalier d'AURILLAC. La rencontre avec les deux médecins addictologues et l'assistante sociale du service est prévue le 30 janvier 2023.

- Partenariat ANEF avec le Musée d'AURILLAC

La Maison Relais bénéficie depuis deux ans, d'une exposition temporaire du musée installée en salle de vie de la maison relais. Odile FEL, médiatrice culturelle, est venue animer la visite de deux expositions de photos. Ce moment est toujours une source d'un beau partage culturel qui se termine par une collation partagée. Cet événement favorise l'accès à la culture et permet de s'ouvrir vers l'extérieur. L'accès à la culture permet d'alimenter une réflexion personnelle et sociétale.

III. LA GESTION LOCATIVE

L'ANEF Cantal a fait le choix de travailler à la Maison Relais comme un bailleur classique de façon à préparer les locataires à l'accès à un appartement autonome et pour les familiariser avec les démarches locatives.

Ainsi les hôtes et la cheffe de service assurent toutes les formalités liées aux vingt appartements :

- État des lieux entrant et sortant,
- Bail,
- Caution,
- Lien avec la C.A.F. et la M.S.A. pour les allocations logement,
- Production des appels à loyer et quittances,
- Réception des loyers en lien avec la comptabilité de l'association,
- Gestion des dettes,
- Gestion des réparations et travaux sur la structure avec les partenaires internes (homme d'entretien de l'ANEF) et externes (POLYGONE et entreprises de maintenance),
- Vérification de l'entretien des locaux communs et des appartements,
- Gestion de l'entretien des espaces verts.

Le règlement de fonctionnement et le règlement d'habitation ont été retravaillés en lien avec les résidents par les hôtes de la Maison Relais et le chef de service. Les informations et les règles de vie en collectif ont été regroupées dans un seul document pour offrir une meilleure compréhension et lisibilité aux locataires. L'équipe a également instauré une sanction préventive : le blâme, pour les manquements du type absence au ménage par exemple. Au bout de 3 blâmes le locataire reçoit un avertissement.

Le nouveau règlement de fonctionnement a été présenté en réunion locataires et validé par les locataires eux-mêmes avant d'être mis en service.

Les hôtes se tiennent également informées de l'évolution des lois relatives à la location, susceptibles d'être applicables en résidences sociales.

IV. PERSPECTIVES 2023

- ↳ Poursuite des analyses de pratiques professionnelles avec l'ensemble des services de l'ANEF.
- ↳ Continuité de l'action avec l'association DALHIR pour des séances de sport adapté.
- ↳ Poursuites de rencontres avec les maisons relais du département pour des échanges sur les pratiques avec la mise en place de séances de travail sur des thèmes définis.
- ↳ Actualiser les outils de fonctionnement interne de la maison relais pour s'adapter et être en adéquation avec les situations rencontrées au cœur des pratiques professionnelles.